



SAMEDI 06 JUILLET 2019

APPMA DE DIOU

CONCOURS DE PÊCHE FEDERAL

« **Lieu : Au Port de Diou** »

DEROULEMENT

- Rendez -vous à 8h au port de Diou
- Tirage : 8h30
- Amorçage : 10h20
- Pêche à deux : 10h30
- Arrêt 1^{er} pêcheur : 12h30
- Arrêt 2^{ème} pêcheur : 13h30
- Reprise à deux : 14h30
- Signal des 5 dernières minutes : 16h25
- Fin du concours : 16h30

ENGAGEMENT: 40€ repas compris

HENRI TINET : 04 70 42 96 48 / 06 07 90 85 75

Mail : henri.tinet@neuf.fr

REGLEMENT FFPC

Amorce : 17 Litres

Esches : 2 Litres toutes confondues

Fouillis de vers de vase : 0.5 litre

Classement au poids

2 bourriches obligatoires

Cannes : 13 m moulinet autorisé

DATE LIMITE D'INSCRIPTION le 05 JUILLET

DOTATION SUR LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

La société décline toutes responsabilités en cas de perte, vol et casse de matériels